

Projet de schéma national des infrastructures de transport

Déclaration du groupe de la CFTC

Le projet de Schéma national des infrastructures des transports, publié par le Premier ministre en octobre 2011, procède d'une démarche prospective chère à la CFTC. Les infrastructures françaises des transports souffrent de rapiécages sporadiques et de mesures au coup par coup. Il fallait donc une réflexion à long terme. Mais, à l'inverse, le schéma devra être révisé et adapté en fonction des nouvelles technologies, des nouveaux modes de vie, de l'offre et de la demande des marchés, de la division mondiale, européenne et régionale du travail. Prospective d'autant plus complexe que tous les paramètres sont interactifs, inter dépendants.

Notre avis a raison de prévoir une diversité de scénarios, de suivis et de revoyure.

La CFTC s'inquiète concrètement de l'interface concertée entre le schéma national, les projets régionaux et européens.

Notre groupe insiste sur l'intégration de ce schéma dans une véritable politique équitaine de l'aménagement du territoire.

S'agissant de services et d'infrastructures à l'usage de tous, il est indispensable que s'instaure une démarche participative.

La CFTC s'interroge sur les coûts très importants de ce projet. Cela suppose de définir des priorités et de prévoir des investissements ciblés.

Il conviendra aussi, et avant tout, d'optimiser l'existant avant de construire de nouvelles infrastructures.

La priorité pour la CFTC est de garantir un accès pour tous aux transports, en cherchant le plus faible impact possible sur l'environnement.

La CFTC a voté cet avis.